

Note sur la situation d'Algora

Paris, le 12 juillet 2006

Une histoire (très) rapidement résumée...

- (1) 1998-99, suite au changement de président et de directeur, l'ORAVEP se réorganise progressivement selon trois missions, liées aux subventions (DGEFP) qui lui sont attribuées :
 - L'appui au programme FORE (formation ouvertes et ressources éducatives qui commence alors à être repensé) ;
 - L'appui au programme Ateliers de Pédagogie Personnalisée (APP) ;
 - L'observation des ressources, outils, pratiques, usages dans le domaine de la formation ouverte et à distance (FOAD).Cette réorganisation se traduira en 2000-2001 par la constitution d'un nouveau CA (changement statutaire), un changement de nom et de locaux, permettant un regroupement des activités, associé à un renforcement de moyens autorisant des recrutements.

- (2) 2001, une réflexion est conduite sur le programme FORE (table ronde Péry, etc.) : elle débouche sur le lancement d'un programme, dit FORE 2, visant à la mise en place de points d'accès à la téléformation (lieux de proximité équipés accueillant les publics et servant de « relais » à l'offre distante des organismes de formation régionaux.

- (3) 15 régions cherchent à mettre en œuvre le programme, qui rencontre rapidement plusieurs difficultés dans son déploiement, en particulier :
 - l'absence de soutien politique réel de la DGEFP (qui entraîne un désintérêt et une faible implication de la hiérarchie en région, convoquée sur d'autres priorités) ;
 - les difficultés réelles d'articulation avec les partenaires régionaux (Région, etc..) ;
 - la difficulté objective de l'offre de formation à se « moderniser ».

- (4) Les lois de décentralisation, en démobilisant les acteurs au sein des DRTEFP, et en transformant les règles du jeu, rendent encore plus difficile la conduite de ce programme, qui, en dépit de résultats positifs au vu du contexte, « s'effondre » progressivement.

- (5) Parallèlement, les autres activités d'Algora évoluent :
 - l'activité observatoire se développe et conduit Algora à être clairement repéré comme une source d'expertise et de capitalisation reconnue sur les thèmes FOAD, TIC et formation ;

- le programme APP, après quelques hésitations, n'est pas décentralisé ; une réflexion sur le cahier des charges et la qualité est engagée en 2003, précisément pour intéresser et mobiliser les Régions sur ce programme ;
 - les compétences de la structure s'élargissent avec l'arrivée de nouveaux collaborateurs et la valorisation de l'expérience acquise sur le terrain des régions et du monde de l'entreprise.
- (6) En décembre 2006, la DGEFP demande à l'IGAS d'effectuer un audit d'Algora. Ce dernier est réalisé entre janvier et mars. La première version du rapport est remise au président de l'association fin mars, mais sa version définitive ne lui a pas encore été communiquée à ce jour. Ce rapport met en évidence les compétences de l'équipe professionnelle, pointe la dépendance des fonds d'Etat, regrette l'absence de pilotage de la DGEFP, et propose un scénario de reconfiguration des missions et un rattachement à une structure plus importante, le Centre Inffo.
- (7) Le 31 mai 2006, lors de l'assemblée générale de l'association, les représentants de la DGEFP annoncent la fin du programme FORE pour la fin de l'année, le transfert de l'animation nationale des APP vers les services déconcentrés de l'Etat courant 2007, le transfert envisagé de la fonction d'observatoire au Centre Inffo, programmant de fait la disparition d'Algora.
- (8) Cela suscite naturellement des réactions à l'interne de la structure :
- le président d'Algora demande à la DGEFP de le mettre en contact avec un « spécialiste » des plans sociaux, de façon, au pire, à pouvoir fermer la structure dans des conditions aussi correctes que possible pour les salariés. Ce contact est établi depuis le 10 juin 2006, l'expert mandaté par la DGEFP doit désormais prendre en main le dossier du point de vue technique ;
 - le directeur d'Algora publie un éditorial en ligne dans le souci de faire publiquement état de la situation ;
 - les salariés, par l'intermédiaire de leurs représentants, écrivent aux ministres concernés.
- (9) A ce jour, l'équipe d'Algora poursuit l'ensemble de ses activités.

algora